



## DECLARATION LIMINAIRE de la FERC CGT Au CTMESR du 15 novembre 2012

Madame la Ministre, lors de son intervention au CTM du 5 juillet a insisté sur la nécessité de retrouver la sérénité dans les conditions de travail, ce n'est certainement pas avec des procédés de passage en force, que la FERC CGT et ses composantes n'ont cessé de refuser et de dénoncer sous le gouvernement Sarkozy, et qu'elles n'accepteront pas sous le gouvernement présent que celle-ci va s'amorcer.

Ce CTM qui remet à l'ordre du jour **un projet de texte sur les non titulaires** sans négociations préalables est purement et simplement inacceptable. Nous vous rappelons que, lors du précédent CTM, le 5 juillet 2012, une centaine de personnes étaient rassemblés devant le Ministère pour la défense des précaires. Nous vous rappelons également que le report de ce texte au CTM de rentrée, obtenu à l'unanimité des organisations syndicales, avait été lié explicitement à l'ouverture de véritables négociations sur le sujet et non à 2 pseudo-concertations dans la semaine précédente. La FERC CGT ne cautionnera pas ces manœuvres. En effet, la mise en place beaucoup trop rapide de cette loi par les universités a renforcé la précarité des personnels. De plus, Madame la Ministre nous convoquant le 21 novembre pour échanger sur la mise en œuvre de la loi Sauvadet, il nous semblerait logique que l'examen de ce projet soit retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure en cohérence avec ce nouveau rendez-vous. **C'est ce que nous demandons donc solennellement à l'ouverture de cette séance de CT.**

Le texte proposé se place dans un contexte d'austérité imposée par le gouvernement. Dans l'ESR, les postes libérés par les départs (retraites, décès, détachements) ne sont même pas complètement reconduits dans les établissements dont nous connaissons le projet de budget de manière précise comme au CNRS. Dans le même sens, d'après les éléments dont nous disposons, il semble bien que la masse salariale des établissements est partout insuffisante pour pourvoir tous les postes libérés par les départs.

Nous avons demandé à ce que les postes nécessaires à la mise en œuvre des procédures de titularisation (les recrutements réservés) soient des postes nouveaux. De fait, le Ministère entend qu'ils soient pris sur les postes libérés qui pourront être financés avec ces masses salariales insuffisantes. Cette gestion des postes va toucher les éligibles aux concours réservés comme les autres contractuels candidats à des concours externes. Elle risque fort d'aboutir aussi à un nouveau blocage des promotions des IT dans les organismes, des ITRF dans les universités et des personnels des bibliothèques car le ministère n'a pas prévu d'assimiler les recrutements réservés à des concours externes. En conséquence, le nombre de postes aux concours internes et à l'avancement au choix pour les changements de corps va baisser puisqu'il dépend du nombre de concours externes. C'est inacceptable et nous avons déposé un amendement pour que les recrutements réservés soient assimilés à des concours externes.

Nous demandons que le ministère décide des transferts de crédits budgétaires vers la masse salariale de la subvention d'Etat pour ouvrir, en supplément des postes libérés, des postes

destinés aux recrutements réservés. D'autant que la FERC CGT revendique depuis toujours un plan de titularisation de tous les personnels précaires sur fonctions permanentes avec les moyens financiers et la création de postes afférents.

Le texte proposé maintient d'autres problèmes sérieux relevés par l'ensemble des organisations : concours systématiques et aucun examen professionnel pour la catégorie A, concours inter-EPST, exclusion des corps d'ingénieurs de recherche, de conservateurs, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.. –pour lequel nous avons également déposé un amendement-.

Le Ministère a ajouté dans ce projet de décret un article sur un autre sujet. L'article n° 2 concerne les CHSCT. Si nous sommes d'accord avec ce point, malheureusement, le premier article n'est pas acceptable et **si, toutefois, le texte restait en l'état nous voterions CONTRE ce projet de texte.**

Enfin, nous souhaiterions avoir des informations sur la loi en préparation entre le Ministère de la Fonction Publique et votre Ministère concernant les agents ayant plusieurs employeurs.

En ce qui concerne **le projet de texte prorogeant la PES**, la FERC CGT a toujours été opposée à la multiplication des primes au mérite de toute sorte et réclame l'intégration de ces primes au salaire et la revalorisation conséquente du point indiciaire et des carrières.

Comme la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour les personnels BIATOSS, cette soi-disante Prime d'Excellence Scientifique impose la rémunération au mérite des agents de la Fonction Publique. Il ne s'agit pas d'une rémunération complémentaire pour l'accomplissement d'un travail supplémentaire, mais d'un dispositif d'intéressement individuel en récompense de la soi-disante performance. Ce dispositif de prime réservé à quelques privilégiés, puisque pour l'obtenir il faut la demander, n'apporte strictement rien au fonctionnement des services et à la qualité du Service public d'enseignement supérieur et de recherche. Bien au contraire, ce dispositif renforce les inégalités entre les enseignants-chercheurs et chercheurs de différentes catégories et ne prend pas en compte les charges administratives de plus en plus lourdes.

**La FERC demande toujours la suppression de la Prime d'excellence scientifique et votera CONTRE ce texte, qui amène à proroger l'existence de la PES.**

Les textes proposés ne répondent en rien aux revendications de l'ensemble des personnels de la communauté universitaire et scientifique. Bien au contraire.

Nous ne cessons de vous le dire, et comme le gouvernement précédent vous restez sourds, la LRU, les RCE, la transformation des organismes de recherche en agences de moyens, etc... ont des conséquences dramatiques sur les établissements et leurs personnels mais également sur le système d'enseignement supérieur et de recherche dans son ensemble (mise en cause de l'égalité d'accès aux formations pour tous les bacheliers et sur tout le territoire avec une sélection sociale qui porte atteinte à la gratuité, fragilisation des diplômes nationaux, dégradation de l'offre de formation universitaire...).

Et ce ne sont ni le cadrage budgétaire « qui doit se faire dans des contraintes budgétaires » (selon les dires de la Ministre) ni vos Assises qui répondront à leurs exigences d'emploi, de carrière, de conditions de travail et de pouvoir d'achat.

C'est pourquoi, face à l'attitude de ce gouvernement, la FERC CGT appellera l'ensemble des personnels à faire entendre leur mécontentement et leurs revendications à chaque fois que l'occasion s'en présentera, et à commencer par manifester le 26 novembre à l'ouverture des Assises Nationales.